

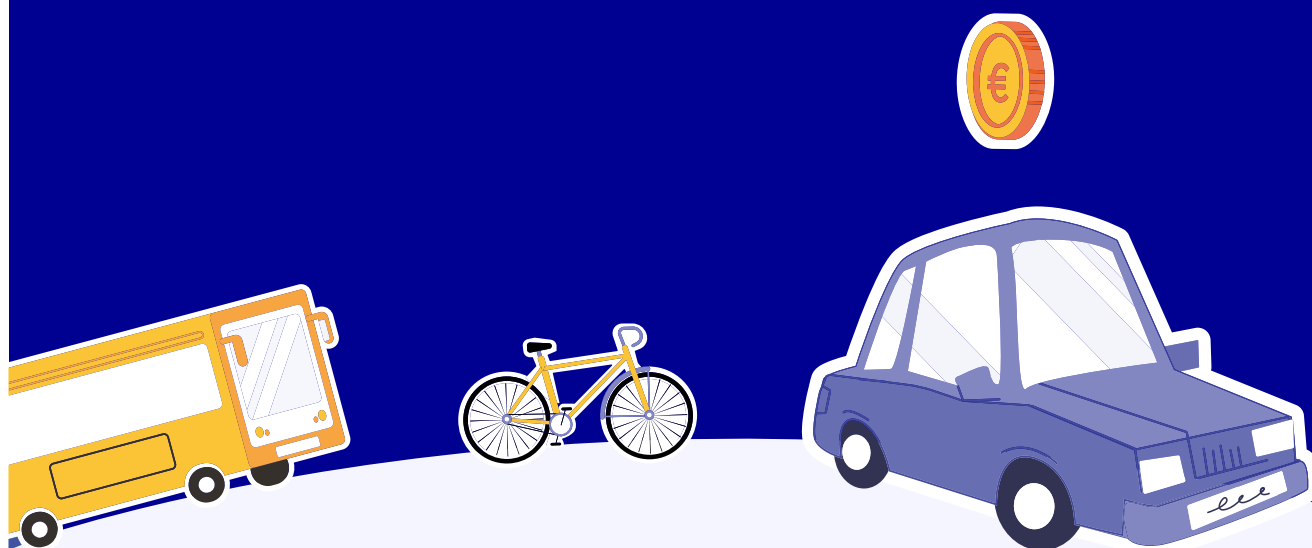


GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

#Tous mobiles pour l'emploi!

Les aides à la mobilité réunies
en un seul endroit



mesaidesverslemploi.fr



pôle emploi



- 3** **Tous mobiles pour l'emploi!**

- 4** **1/ Connaître les aides à la mobilité pour permettre l'accès à la formation et l'emploi**
 - 4 Un constat : les problèmes de mobilité, un frein pour l'emploi...
 - 4 ... qui peut être levé grâce à de nombreuses aides méconnues ou peu visibles

- 5** **2/ Mobiliser l'aide qui répond aux besoins**
 - 5 Mesaidersverslemploi.fr : un site qui informe et guide pour mobiliser les aides à la mobilité
 - 5 Des aides de plusieurs natures

- 6** **3/ Un parcours simple pour trouver son aide à la mobilité**
 - 6 Parcours utilisateur : 3 clics pour connaître les solutions de mobilité

- 8** **4/ Un site créé en coopération avec Pôle emploi qui mobilise tous les partenaires de la mobilité solidaire**
 - 8 Un projet commun aux acteurs de la mobilité solidaire
 - 8 Référencer les aides sur le portail : mode d'emploi



Tous mobiles pour l'emploi!

Une personne sur trois déclare avoir déjà refusé un travail ou une formation pour des problèmes liés à la mobilité. Pourtant de nombreuses aides existent pour financer son permis de conduire, acheter, réparer ou louer une voiture, mais leur visibilité reste limitée et l'information dispersée. Or la mobilité ne doit plus être un obstacle pour chercher, trouver ou conserver son emploi.

C'est pour répondre à cet enjeu que le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, lance un site qui référence les aides au financement du permis de conduire, à l'achat, la réparation et la location de véhicules, l'acquisition de vélos électriques, les garages solidaires et plateformes mobilité.

En quelques clics, le site permet aux personnes en recherche d'emploi d'obtenir une information personnalisée, fiable et comparée des aides à la mobilité. Elles seront également guidées et accompagnées tout au long de la constitution de leur dossier de demande d'aides.

Rendez-vous sur le site mesaidesverslemploi.fr, en ligne dès le 31 janvier 2022.

Elaboré avec Pôle emploi, le site est alimenté grâce à la coopération de nombreux partenaires : le ministère chargé des Transports, France Mobilités, le ministère des Solidarités et de la Santé, la délégation et les commissaires à la lutte contre la pauvreté ainsi que de la délégation à la prévention et à la sécurité routière, les réseaux de collectivités territoriales (Régions de France, Départements de France, Alliance Villes Emploi, Intercommunalités de France, le GART), Pôle emploi, l'Union nationale des missions locales, Action Logement, l'AGEFIPH et le FASTT, ainsi que des acteurs publics et privés de la mobilité solidaire (Mobin, Wimoov, Solidarauto, Agil'ess, Renault solidaire, Norauto, etc.).

Dans l'objectif de proposer un service toujours plus complet, nous invitons tous les acteurs de la mobilité solidaire et de l'insertion à référencer les aides dont ils ont connaissance et/ou celles sur lesquelles ils ont la main (aides au permis, à l'achat, la location ou la réparation de véhicules, aux deux-roues, vélos, etc.).

Étape utile à la mise en œuvre de la Loi d'orientation des mobilités, ce projet s'inscrit dans le cadre du Service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE), de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et du plan 1 jeune, 1 solution. Il participe ainsi au développement dans les territoires de stratégies communes sur la mobilité solidaire.

Nous remercions les acteurs qui ont participé et apporté leur soutien dans ce projet et ceux qui les rejoindront.

Élisabeth Borne

Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion

et

Brigitte Klinkert

Ministre déléguée chargée de l'Insertion

1/ Connaître les aides à la mobilité pour permettre l'accès à la formation et l'emploi

Un constat : les problèmes de mobilité, un frein pour l'emploi...

En France, près de 7 millions de personnes sont concernées par les problèmes de mobilité : jeunes, demandeurs d'emploi, personnes en situation de handicap, bénéficiaires du RSA...

La mobilité désigne la capacité à se déplacer facilement et en autonomie, d'un point A vers un point B.

Les problèmes de mobilité peuvent s'exprimer **sous différentes formes** :

- appréhension à prendre les transports en commun ;
- difficultés à acheter un billet de train ;
- méconnaissance des solutions de transports sur son territoire ;
- capacité à financer le permis de conduire ;
- panne de voiture qui empêche de rejoindre son lieu de formation ou de travail ;
- coût de la réparation du véhicule ;
- pas de vélos ;
- horaires atypiques ;
- etc.

Ils ont des conséquences directes sur l'emploi :

- Parmi les personnes en insertion professionnelle, 1 sur 2 refuse un travail ou une formation pour des raisons de mobilité ;
- 2 personnes sur 10 en âge de travailler connaissent des difficultés de déplacement ;
- près de 3 personnes sur 10 en insertion professionnelle abandonnent leur emploi ou leur formation pour des raisons de mobilité¹.

LES JEUNES : UN PUBLIC FRAGILE EN TERMES DE MOBILITÉ

Une étude de l'institut Elabe² de 2016 souligne que 43 % des 18-24 ans déclarent avoir renoncé à un entretien (embauche ou recherche d'emploi) pour des problèmes de mobilité. Ils sont aussi 46 % à déclarer avoir refusé un travail ou une formation, pour les mêmes raisons. Dans cette tranche d'âge, plus de 3 jeunes sur 10 renoncent régulièrement à des activités de la vie quotidienne pour des difficultés de transport : voir des amis, rendre visite à sa famille, faire ses courses, réaliser une démarche administrative, accéder à un loisir ou une activité culturelle...



1. Sources des chiffres : Renforcement des solutions de mobilité pour améliorer l'accès à l'emploi, ministère du Travail, 28 mai 2021, <https://bit.ly/3ILcEMX>

2. Laboratoire de la Mobilité inclusive : Mobilité et emploi, 14 décembre 2016, étude ELABE https://elabe.fr/wp-content/uploads/2017/01/etude-elabe-mobilite-et-emploi-pour-les-rencotres-de-la-mobilite-inclusive_rapport-detude.pdf

... qui peut être levé grâce à de nombreuses aides méconnues ou peu visibles

La plupart des problèmes de mobilité peuvent pourtant être résolus par des aides financières, matérielles et humaines accessibles partout en France.

Elles sont de plusieurs ordres :

- **aides au financement du permis de conduire** (coups de pouce, prêts et crédits...);
- **prix réduits proposés par les garages solidaires pour acheter, louer ou réparer une voiture;**
- **aides à l'achat d'un deux-roues** (aides à l'achat, à la location et à l'entretien);
- **accompagnement pour faciliter sa mobilité** (les plateformes mobilité proposent par exemple l'appui d'un conseiller pour trouver les solutions adaptées³).

Ces solutions lèvent les freins liés à la mobilité. Elles restent cependant méconnues et mal comprises par les différents publics, en plus d'être éparpillées sur différents sites internet.

Le portail mesaidverslemploi.fr lancé cette semaine, permet, en 3 clics, d'identifier les aides à la mobilité disponibles sur un territoire.

2/ Mobiliser l'aide qui répond aux besoins

Mesaidverslemploi.fr : un site qui informe et guide pour mobiliser les aides à la mobilité

En quelques clics, l'ensemble des aides s'affichent (aides de l'Etat, de la Région, du Département, de l'intercommunalité, de la commune, d'autres acteurs de la mobilité solidaire).

La personne peut les comparer (montant de l'aide, financeurs, modalités de demande).

Une fois les aides pertinentes identifiées, une fiche par aide explique comment la solliciter et accompagne au dépôt de la demande (en renvoyant dans un 1er temps vers le formulaire à renseigner, sur le site du financeur).

Le site est adapté pour être consulté sur smartphones et tablettes et sera prochainement accessible aux personnes en situation de handicap.

Mesaidverslemploi.fr est aussi conçu pour les financeurs de la mobilité solidaire et les professionnels de l'insertion :

- il recense les aides à la mobilité en un seul endroit. Elles sont catégorisées pour faciliter l'expérience utilisateur;
- il constitue une base de données régulièrement mise à jour, utile également pour les professionnels qui accompagnent les publics en insertion vers l'emploi;
- il représente un outil de communication et d'information pour les financeurs qui proposent ces aides.

Des aides de plusieurs natures

1. Être accompagné pour faciliter la mobilité

550 plateformes mobilité sont référencées et proposent d'accompagner les usagers qui ont des problèmes de mobilité. Ainsi, elles permettent d'accéder à un bilan compétence mobilité, ateliers collectifs de formation à la mobilité, accès au permis de conduire, prêt ou location de véhicules, garage solidaire, transport à la demande, etc.

³. Le conseiller accompagne humainement et matériellement l'utilisateur dans ses problématiques de mobilité. Il peut, entre autres, l'aider à faire un bilan de mobilité pour identifier ses besoins, lui proposer des solutions pédagogiques ou l'aider à la location d'un moyen de transport.



Dans le cadre de la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, les conseillers Pôle emploi ont désormais la possibilité de prescrire un accompagnement à la mobilité.

Ces conseillers travaillent via les plateformes mobilité ou dans des garages solidaires. La plupart des Conseils départementaux offrent également cet accompagnement pour les personnes en insertion qu'ils accompagnent (bénéficiaires du RSA, personnes en insertion par l'activité économique, etc.).

2. Acquérir un vélo électrique

Cette catégorie référence les aides proposées par les collectivités (primes, chèques, subventions...) pour acheter ou louer un vélo, entretenir ou réparer son vélo.

3. Financer mon permis de conduire

Cette catégorie référence les aides pour financer le permis de conduire ou une partie du permis de conduire. Elles sont proposées par l'État – comme le permis à 1 euro, le compte personnel de formation ou la garantie pour un micro-crédit – les collectivités (Régions, Départements, Communes), les centres de formation des apprentis ou l'AGEFIPH pour les personnes en situation de handicap.

4. Acheter ou louer un véhicule, entretenir ou réparer son véhicule

Identifiez les garages solidaires près de chez vous : garages du réseau Mobin, Solidarauto, Apreva, Renault solidaire, Norauto, etc. Ces acteurs proposent les mêmes services de réparation que les garages classiques mais à coût réduit. Ils proposent aussi des véhicules à l'achat, des locations à tarif préférentiel avec option d'achat. Certains proposent également des formations de base à la mécanique.

Les garages solidaires sont accessibles sous condition de ressources.



40%! C'est, en moyenne, l'économie qu'un garage solidaire permet de réaliser comparé à un garage traditionnel.

3/ Un parcours simple pour trouver son aide à la mobilité

Parcours utilisateur : 3 clics pour connaître les solutions de mobilité

3 clics permettent de faire apparaître l'ensemble des aides auxquelles la personne peut prétendre pour apporter une solution à son problème de mobilité.

- **1 clic pour indiquer son besoin** : Financer mon permis, Mon vélo électrique, Acheter ou louer un véhicule, Faire réparer mon véhicule ;
- **1 clic pour préciser son profil et sa situation** : Je suis jeune de 18 à 25 ans, Je suis apprenti, Je suis intérimaire, Je suis en situation de handicap ;
- **1 clic pour localiser** sa ville ou son département.



Les aides qui correspondent aux critères de recherche apparaissent alors sous forme de vignettes. Cela donne une **vue comparative des aides disponibles**, sur un même territoire. L'utilisateur peut alors choisir celles qu'il peut mobiliser au regard de sa situation.

Tout comprendre pour obtenir son permis de conduire dans les meilleures conditions et connaître toutes les astuces pour le financer plus facilement, c'est par ici. [Tout comprendre au permis →](#)

Les aides financières

Les aides financières sont des sommes d'argent que vous pouvez débloquer pour payer votre formation au permis de conduire.

Aide financière 1600 €

Transport et mobilité

Aide régionale au permis de conduire | Pays de la Loire

Région Pays de la Loire

Détails

Aide financière

Transport et mobilité

Financement du permis de conduire avec mon compte CPF

Mon compte CPF

Détails

Aide financière 1200 €

Transport et mobilité

Financement du permis de conduire par Pôle emploi

Pôle Emploi

Détails

Lorsqu'il clique sur une aide, la fiche d'identité de l'aide apparaît avec les principaux critères d'éligibilité.

- l'organisme financeur ;
- le montant maximal de l'aide ;
- les conditions d'éligibilité ;
- les documents à fournir ;
- les démarches ;
- la modalité et le versement ;
- les liens utiles ;
- bon à savoir (informations complémentaires).

Aide régionale au permis de conduire | Pays de la Loire

Aide financière jusqu'à **1600€**

Je fais la démarche [Aller sur le site de l'organisme ↗](#)

[Fonctionnalité à venir](#)

Je suis inscrit à Pôle emploi

Nous informons votre conseiller qui pourra vous apporter son aide

[Je mobilise cette aide →](#)

Je peux utiliser cette aide pour

Financer mon permis

Conditions d'éligibilité

- jeune âgé de moins de 26 ans,
- résidant dans les Pays de la Loire,
- inscrits à Pôle emploi comme demandeurs d'emploi (toutes catégories confondues),
- quel que soit le niveau de qualification,
- avec ou sans droits en euros inscrits sur leur Compte personnel de formation (CPF).



4/ Un site créé en coopération avec Pôle emploi qui mobilise tous les partenaires de la mobilité solidaire

Un projet commun aux acteurs de la mobilité solidaire

Le portail a été coconstruit avec de nombreux partenaires de la mobilité solidaire :

- le ministère des Solidarités et de la Santé, la délégation et les Commissaires à la prévention et à la lutte contre la pauvreté, le ministère des Transports et France Mobilités, le ministère de l'Intérieur et la délégation à la prévention et à la sécurité routière;
- Pôle emploi, Cap emploi, l'Union nationale des missions locales, l'AGEFIPH, Action logement;
- les collectivités territoriales et les associations de collectivités (Régions de France, Assemblée des Départements de France, association des Maires de France, Intercommunalités de France, Alliance Villes Emploi) et d'autorités organisatrices de la mobilité (GART);
- des acteurs publics et privés de la mobilité solidaire : le réseau Mobin, Wimoov, Solidarauto, Apreva, Renault solidaire, Norauto, le FASTT, le Laboratoire de la mobilité inclusive, etc.

Les aides ont été référencées à partir de sources d'information publiques. Le financeur est invité à confirmer la validité de son dispositif et sera invité à le mettre à jour à intervalles réguliers.

QUI SONT LES ORGANISMES QUI PROPOSENT DES AIDES ?

De nombreux acteurs, publics et privés, proposent des aides à la mobilité : l'État et ses partenaires, les collectivités territoriales (Régions, Départements, Intercommunalités, Communes), les partenaires de l'État comme Action logement ou l'Agefiph, les réseaux de garages solidaires et de plateformes mobilité comme Mobin et Wimoov, des entreprises comme Renault ou Norauto.



Référencer les aides sur le portail : mode d'emploi

Les organismes qui référencent leurs solutions sur le site internet bénéficient :

- d'une visibilité permise par les différents services de pole-emploi.fr, qui attire plus de 20 millions d'utilisateurs chaque mois;
- d'une présence numérique sur tous les supports (ordinateur, smartphone et tablette);
- de l'entrée dans le réseau grandissant des acteurs de la mobilité solidaire.

[Tutoriel] Référencer son aide, c'est simple et rapide

Étape 1

Pour référencer votre offre de service, prenez contact avec Bénédicte Augereau, chargée des relations partenariales du service Mes aides, pour :

- présenter et définir les aides ou les solutions à référencer ;
- transmettre toutes les documentations sur cette offre de service (quel que soit le format : flyer, tableur ou même site internet).

L'équipe Mes aides est chargée du référencement de vos aides directement dans sa base de données.

Contactez **Bénédicte Augereau** :

- Email **benedicte.augereau-raud-ext@pole-emploi.fr**
- Numéro de téléphone **06 22 54 70 35**

OU

Si vous préférez être autonome dans le référencement de votre offre de service, complétez le formulaire de contribution pour chaque solution que vous souhaitez référencer.

Lien du formulaire : <https://mesaidesverslemploi.fr/appel-a-contribution>

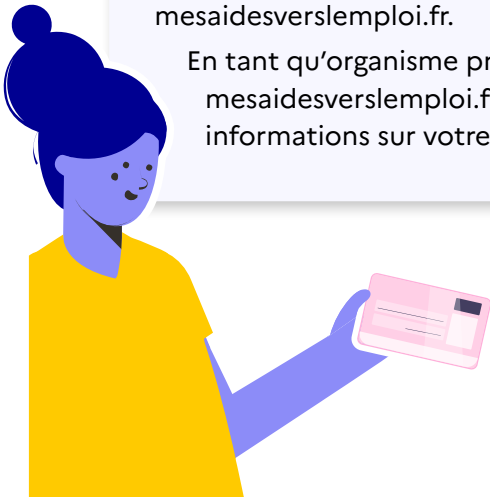
Étape 2

Quelle que soit la méthode choisie, l'équipe relit les nouvelles solutions référencées. Elle vous partage ensuite un accès à la base de données, afin que vous vérifiiez la conformité des éléments renseignés par rapport à votre offre.

Étape 3

Une fois votre validation obtenue, vos solutions sont disponibles sur le site mesaidesverslemploi.fr.

En tant qu'organisme prescripteur, opérateur ou financeur d'aides, l'équipe mesaidesverslemploi.fr sera amenée à collaborer avec vous pour mettre à jour les informations sur votre offre de service, si celle-ci évolue, aussi souvent que nécessaire.



Liens utiles

Le portail Mes aides vers l'emploi

<https://mesaidesverslemploi.fr/>

Le formulaire pour référencer une aide

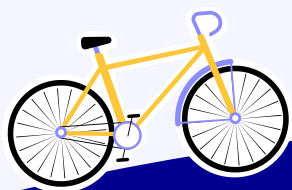
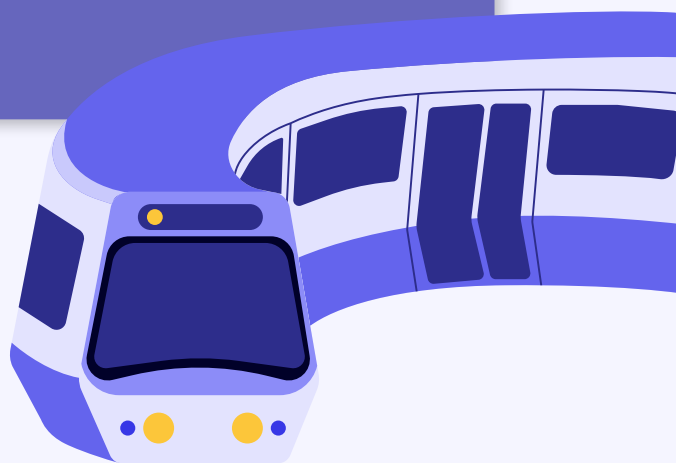
<https://mesaidesverslemploi.fr/appel-a-contribution>

Le service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE)

<https://travail-emploi.gouv.fr/emploi-et-insertion/service-public-insertion-emploi-spie/>

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

<https://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/lutte-contre-l-exclusion/lutte-pauvrete-gouv-fr/>



Contacts presse

Cabinet d'Élisabeth Borne

Mél. sec.presse.travail@cab.travail.gouv.fr

Cabinet de Brigitte Klinkert

Mél. sec.presse.insertion@cab.travail.gouv.fr

